

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1530

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Avenue Denis Delorme - Réfection des revêtements de chaussée et de trottoirs - Création d'îlots directionnels - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1122 en date du 3 février 2003, le Bureau délibératif a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de réfection des revêtements de chaussée et de trottoirs-crétation d'îlots directionnels avenue Denis Delorme à Charbonnières les bains.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 juin 2003, a classé première l'offre de l'entreprise MGB pour un montant de 196 231,90 € HT, soit 234 693,35 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

L'individualisation de l'autorisation de programme a été acceptée par décision n° B-2003-1122 en date du 3 février 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa décision n° B-2003-1122 en date du 3 février 2003 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant pour la réfection des revêtements de chaussée et de trottoirs-crétation d'îlots directionnels- pour l'avenue Denis Delorme à Charbonnières les bains avec l'entreprise MGB pour un montant de 234 692,90 € TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération 0154. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme selon la décision n° B-2003-1122 en date du 3 février 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,